



ROSAY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome V (1854)**

Rosellum, Roseyum, Roisillum, Rousay, Rozay, Rosoy, Roset, Rozet, Rossey,

Village de l'arrondissement de Lons-le-Saunier ; canton de Beaufort ; perception et bureau de poste de Cousance ; succursale ; à 11 km de Beaufort et 25 de Lons-le-Saunier.

Altitude: 461^m ; à la tour, 483^m.

Les communes de l'Abergement et de Graveleuse ont été réunies à celle de Rosay le 19 mars 1823.

Le territoire est limité au nord par Orbagna et Rotalier, au sud par Chevreau, à l'est par Loysia, Cressia et Augisey et à l'ouest par Gizia, Cuisia et Beaufort. Chantemerle, Ondelle, les Pourrets, les Rippes-des-Guyon et les Rippes-des-Prélat font partie de la commune. Le moulin du Taparet et la grange de Ban sont détruits depuis longtemps.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 2, d'Orgelet au Miroir ; par les chemins vicinaux tirant à Graveleuse, aux Pourrets ; par le chemin de la Queue-aux-Chiens et le ruisseau du Taparet.

Le village est disposé en amphithéâtre sur une éminence qui n'est séparée de la côte de Bans, à l'est, que par un étroit vallon. Les maisons sont groupées, construites en pierre et couvertes les unes en tuiles creuses, les autres en tuiles plates et quelques-unes en chaume.

Population : en 1790 : de Rosay, 594 habitants ; de Graveleuse, 134, et de l'Abergement, 110 ; population réunie en 1846, 600 ; en 1851, 550, dont 257 hommes et 293 femmes ; population spécifique par km carré, 55 habitants ; 133 maisons, savoir : à Rosay, 68 ; à Ondelle, 3 ; aux Pourrets, 10 ; à l'Abergement, 25, et à Graveleuse, 27 ; 133 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1664.

Vocabulaire : saint Pierre et saint Paul.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Rosay a reçu la cote 5 E 496/3. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 6417 à 6427, 3 E 8198 et 8199, 3 E 10533 à 10537 et 3 E 12536. Tables décennales : 3 E 1102 à 1110.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 932 et 933, 5 Mi 1289, 2 Mi 1151, 2 Mi 1868 et 1869, 5 Mi 5 et 6 et 5 Mi 1183.

Les jeunes gens émigrent pour être domestiques ou ouvriers dans les villes.

Cadastré exécuté en 1835 : surface territoriale 992^h 73^a divisés en 6032 parcelles ; surface imposable 976^h, savoir : 490 en terres labourables, 194 en bois, 192 en pâtures, 50 en prés, 24 en broussailles, 13 en friches et murgers, 5^h 92^a en vergers, 4 en jardins, 3^h 86^a en sol et aisances de bâtiments, 2^h 38^a en jardins et 1^h 92^a en vignes, d'un revenu cadastral de 10.004 fr. ; contributions directes en principal 2.546 fr.



Le sol, d'une moyenne fertilité, produit du froment, de l'avoine, beaucoup de maïs, des légumes secs, des pommes de terre, de l'excellent foin, peu d'orge et de fourrages artificiels. Le produit des céréales suffit à la consommation locale. On importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. pour 0/0.

On élève dans la commune des bœufs, des vaches, des moutons, des porcs qu'on engraisse et des volailles; 10 ruches d'abeilles.

On trouve sur le territoire du marbre blanc et de l'excellente pierre à bâtir et de taille qu'on exporte jusqu'à Louhans.

Les habitants fréquentent les marchés de Cousance. Leur principale ressource consiste dans l'agriculture. Ils sont sur le point d'établir une fruitière.

Les seuls patentables sont : 1 menuisier, 1 cordonnier, 1 charron et 1 exploitant de carrières.

Biens communaux : une église, et un cimetière à l'entour ; un presbytère convenable près de l'église ; une maison commune, construite en 1831, contenant les logements de l'instituteur et de l'institutrice et les salles d'étude, fréquentées en hiver par 45 à 50 garçons et 45 à 50 filles ; une source avec lavoir et abreuvoir ; deux fontaines avec lavoir et abreuvoir, et une troisième fontaine ; enfin 95^h 75^a de bois et pâtures, d'un revenu cadastral de 446 fr.

Bois communaux : 54^h 04^a ; coupe annuelle 2^h 16^a ; l'Abergement, 47^h 72^a ; coupe annuelle 1^h 41^a ; Graveleuse, 10^h 90^a ; coupe annuelle 32^a.

Budget : recettes ordinaires 3.423 fr. ; dépenses ordinaires 3.423 fr.

Bureau de bienfaisance : Par son testament du 1^{er} décembre 1848, Pierre-Joseph Brangeat, de Rosay, a légué à cette commune tous ses biens et notamment la tour et l'emplacement du château, pour le soulagement des indigents et surtout pour faire donner l'instruction gratuite aux enfants pauvres.

NOTICE HISTORIQUE

Le village de Rosay se déploie sur une éminence, dans un val qui serpente entre deux chaînes de hautes collines ; son nom latin, *Rosellum*, a été traduit par *lieu où fleurissent les roses*, comme celui de l'Aubespain, *alba spina*, par *lieu où croit l'aubépine*. Ces étymologies sont trop gracieuses pour que nous nous permettions de les discuter. Rosay peut prouver l'antiquité de son origine non-seulement par ses parchemins, mais encore par des témoignages profondément gravés dans le sol. La voie romaine de Lyon à Besançon, après avoir traversé Lons-le-Saunier, gravissait le mont Cœlius (Montciel) et se dirigeait par Sainte-Agnès, Rotalier, l'Abergement, les Pourrets, Rosay et Graveleuse, à l'Aubespain, d'où elle descendait à Saint-Amour. A Rosay, à l'Abergement, elle portait le nom de *meix Ferré, grand chemin de la Poste, vie des Sauniers, grand chemin de Rotalier et chemin de l'Aubespain*. La vallée qu'elle traversait fut le théâtre d'une sanglante bataille. Le nom seul du hameau des Pourrets, *campi putridi*, suffirait pour attester ce fait ; mais il est d'autres dénominations qu'on rencontre dans le voisinage, telles que celles de *Champs de la Meure* ou de *la Mort* et de *Préliou*, mot dérivé de *prælium*, combat, qui sont tout aussi significatives. L'inévitable *Cantat Merulus*, Chantemerle, qu'on est sûr de trouver près des lieux de carnage, touche presque à la voie romaine. Du reste, la charrue a ramené à la lumière, en 1845, centre l'Abergement et les Pourrets, les fragments en fer d'une enseigne de légion romaine, et, en 1850, on a découvert à Graveleuse un *tumulus* voûté, muré et dallé, contenant le squelette d'un guerrier qui avait à chaque bras, au-dessus du poignet, des bracelets en bronze ciselés.

Seigneurie : Rosay, l'Abergement et Graveleuse faisaient partie dans l'origine de la grande sirie du Revermont, dont Coligny était la capitale. Les souverains de ce petit Etat disposèrent d'une partie de ce territoire pour en enrichir les abbayes de Gigny, du Miroir et l'ordre du Temple. L'autre partie forma l'apanage d'une branche cadette de la maison de Cuisel, issue elle-même des sires de Coligny. On ignore à

quel titre la suzeraineté de Rosay passa aux princes de la maison de Chalon-Auxerre ; ce qu'il y a de certain, c'est que Jean de Chalon-Auxerre I^{er} la possédait en 1294 et que Jean II, son petit-fils, en fit une dépendance de sa seigneurie de Montaigu.



Le seigneur de Rosay avait la justice haute, moyenne et basse sur le village de ce nom, sur l'Abergement, les Pourrets, une partie de Maynal, de Beaufort, et sur le fief des Breteneaux à Gizia, des cens en argent, en froment et en avoine sur un grand nombre de meix, un vaste domaine, dit la Grange du bois de Ban, des dîmes, des corvées, les lods sur les mutations d'immeubles, les échutes de mainmorte, les fameuses vignes de Montferrand, à Gizia des prés et des bois.

Les habitants devaient au seigneur d'Orgelet un cens annuel de 15 livres de cire pour droit de garde.

Seigneurs : Les premiers seigneurs de Rosay portaient le nom de cette terre et étaient alliés aux plus grandes familles du pays. Lorsque Ponce I^{er}, sire de Cuisel, donna, vers l'an 1175, aux chartreux de Vaucluse, le meix Chalamont à Nermier, moitié de la terre de Sarroгна et des Fenils, il fit ratifier cette donation par Ponce II, son fils, Pierre de Montmoret, Fromont de Dramelay, Hugues de l'Aubespain, *Guillaume* et *Henri* de Rosay, de *Roysillo*, frères. *Guillaume* de Roselon, probablement le même que le précédent, fut témoin, en 1189, d'un traité fait entre Ponce de Cuisel et l'abbé de Balerne.

Bernard, abbé de Saint-Oyan-de-Joux et évêque de Belley, attesta que *Girard de Rosay, de Rosello*, avait abandonné à la chartreuse de vaucluse toutes ses prétentions sur Sarroгна, Verglas et Changia (1205).

Guillaume II de Rosay, de Roselon ou de *Rosellum*, chevalier, assista, en 1211, à la donation que fit Amé de Coligny à l'abbaye du Miroir d'un meix à Fléria, et apposa son sceau, l'année suivante, à la chartre par laquelle Ponce II, sire de Cuisel, permit aux moines du Grandvaux de vendanger leurs vignes de Cuiseaux avant la proclamation des bans.

A l'exemple de Ponce I^{er} de Cuisel, il donna, en 1233, à la chartreuse de Vaucluse, ses droits sur Sarroгна et le meix Chalamont à Nermier. *Pierre*, son fils, sire d'Ecrilles, approuva ce don, l'augmenta même d'immeubles à Changia et du droit de parcours sur toutes ses terres, se faisant l'homme-lige du prieur, à condition que ses ancêtres et lui participeraient aux prières faites dans ce monastère, et qu'il y serait reçu comme convers quand bon lui semblerait.

Ce même Pierre de Rosay, de *Roussillon*, chevalier, fit hommage, en 1258, à Jean, sire de Cuisel, de ce qu'il possédait à Ecrilles, Marangea et Virechâtel. Il eut un fils du nom de Guillaume qui lui succéda.

Gollut cite parmi les gentilshommes qui florissaient au comté de Bourgogne, sous Otton III et Otton IV, *Huon de Rosay*, fils probablement de Girard de Rosay. Guy de Rosay vivait en 1289.

Guillaume IV ou *V*, sire de *Rossey*, chevalier, assista comme témoin, en 1375, à un acte d'emprunt que firent les habitants de Lons-le-Saunier pour clore leur bourg, et, en 1381, à la sentence prononcée en cette ville par Hugues de Chalon, sire d'Arlay, entre Renaud, seigneur de Beaufort, et Perraud, sire de Crèvecœur. Il vivait encore en 1408. Marié à Étienne, fille de Guy Espagnol, il en eut une seule fille, Guyette de Rosey, qui fut son héritière.

Guyette de Roset, de Rosoy ou de *Rouset* s'allia à Guillaume Merceret, riche bourgeois de Salins, et le rendit père d'un grand nombre de filles, dont plusieurs contractèrent de brillants mariages ; ainsi *Étienne* épousa Guy d'Amange, chevalier, qui devint conseiller et chambellan du duc Philippe-le-Bon, son bailli d'amont, capitaine de Châtillon-le-Duc et gardien de Besançon, mort le 15 février 1441 (n. st.) et inhumé dans la chapelle d'Amange ; *Marguerite*, alliée d'abord à Jacques de Laubespain, dont elle fut obligée de se séparer, parce que son union fut déclarée illégitime par le pape pour cause de parenté au 3^e ou 4^e degré avec son mari, et ensuite (1403) à Guillaume de Varax, chevalier, seigneur de Marcilly ; *Guillemette*, épouse d'Othe Palouset, de Salins, chevalier, et *Gérarde*, qui épousa Henri de la Tour-Saint-Quentin, de Besançon, grand-écuyer d'écurie du duc Philippe-le-Bon, ambassadeur de ce prince et de la cité de Besançon au concile de Bâle, en 1434.

Guyette de Rosay, avait épousé Guillaume Merceret par inclination, sans songer qu'elle dérogeait. Devenue veuve avant 1421, elle fit valoir les services rendus par ses gendres et obtint du duc Philippe, le 19 novembre 1429, des lettres patentes qui la maintinrent dans les privilèges de sa noblesse. Cette dame était très riche et menait une vie splendide à Salins où elle occupait un magnifique hôtel dans la rue d'Orgemont, qui lui provenait de son père et qu'on nommait le *cher Château*. Par son testament du 24 août 1437, elle fonda son anniversaire et celui de son mari dans l'église Saint-Anatoile de cette ville, dans la chapelle Notre-Dame de la même église, dans l'église Saint-Jean-Baptiste, dans la chapelle de Rosay, à Maynal, où étaient inhumés ses ancêtres, et chargea ses héritiers de faire célébrer deux mille messes pour



le repos de son âme. Marguerite, sa fille bien-aimée, reçut pour son lot la seigneurie de Rosay, à charge de relever le nom et les armes de Rosay.

Guillaume II de Varax, seigneur de Rosay et de Marcilly, survécut peu de temps à ses père et mère et transmit son héritage à Guigone de Varax, sa sœur.

Guigone de Varax, dame de Rosay, s'allia en premières noces à Guillaume de Montconis, chevalier, se maria, en 1465, avec Philibert de Bernauld, et vivait encore en 1487.

Charles de Bernauld, son fils, seigneur de Rosay et de Maynal en partie, fut père de *Louis de Bernauld*, qui lui succéda.

Joachim de Bernauld, fils de Louis, s'allia avec Étienne de Salins. Ayant vendu sa seigneurie de Maynal, en 1571, dans l'espoir de réparer le désordre de ses affaires, il ne put échapper à sa ruine et eut la douleur de voir ses biens vendus par décret.

Louis de Chissey apparaît comme seigneur de Rosay en 1614 et 1629, et Joseph de Romanet, en 1660.

Ce dernier seigneur épousa Catherine de Cailles et partagea, le 11 décembre 1665, avec Joseph de Cailles, la succession de Clériadus de Cailles, son beau-père. Joseph de Cailles eut dans son lot la seigneurie et la *motte fossoyée* de Moysia, au territoire de Flacey. C'est sans doute en ce château de Moysia qu'était né Ponce de Moysia, prieur de Gigny, en 1212. Le 1^{er} avril 1698, Catherine de Cailles, veuve de Joseph de Romanet, étant au château de Rosay, renonça, au nom de *François-Irénée* ou *François-Hardouin* de Romanet, chevalier, capitaine au régiment de Saint-Maurice, d'*Anne-Josèphe* et de *Jean-Baptiste* de Romanet, ses enfants, aux droits d'usage dans les bois de la seigneurie de Beaufort qu'elle prétendait être attachés à la terre de Rosay.

François-Hardouin de Romanet, seigneur de Rosay, l'Abergement et les Breteneaux, s'allia à Jeanne-Thérèse de Falletans et n'était point encore mort en 1732.

Emmanuel-Hubert-François-Dominique de Romanet, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de la vieille-marine, lieutenant pour le roi à Sarrelouis, baron de Rosay et de Latrain, épousa Madeleine d'Huart, qu'il laissa veuve vers l'an 1776. Cette dame fixa son séjour à Paris et fut toute puissante à la cour du roi Louis XV. Elle eut deux enfants : *Joseph-Christophe-Emmanuel*, comte de Romanet, capitaine commandant au régiment de chasseurs de Franche-Comté, seigneur de Rosay, et le vicomte *Marie-François-Nicolas-Charles* de Romanet, baptisé à Gigny en 1734, major du régiment de Condé-dragons et dernier seigneur engagiste de Poligny.

Le comte de Romanet s'allia à N. Desrioux de Messimy qui le rendit père de François-Élisabeth, comte de Romanet, et d'Anne-Marie-Bernardine de Romanet, épouse de François-Abel-Marie, comte de Moyria. MM. de Romanet ayant émigré en 1793, leurs biens furent vendus nationalement. Ils rentrèrent en France sous l'empire et se fixèrent à Messimy en Dombes. Une partie du domaine de Rosay fut rachetée par le comte de Romanet, et ces biens appartiennent actuellement à sa fille qui habite Lyon.

Château : Il était situé à l'est du village, sur une éminence en partie naturelle et en partie artificielle. Un escarpement au nord, de profonds fossés et une enceinte de murailles flanquées de tours aux quatre angles en défendaient l'approche. Il se composait d'une haute tour carrée servant de donjon, encore debout ; d'une maison-forte qui a été rasée jusqu'aux fondements ; de remises, écuries et grangeages ; de vastes caves dans lesquelles les voitures pouvaient circuler librement ; de jardins et de vergers disposés en terrasse et d'une marronnerie. Du sommet de la tour, on pouvait apercevoir jusqu'aux plaines de la Bourgogne, malgré le rideau de montagnes qui semblait devoir en masquer la vue.

Cette forteresse a presque constamment servi de séjour aux seigneurs qui l'ont possédée. L'histoire n'a transmis aucun détail sur les sièges qu'elle a subis en 1479 et en 1595. On sait seulement que la garnison qui la défendait demanda à capituler, et que, pour prix de la rançon imposée aux habitants, cinq de ces derniers furent emmenés en otage à Lyon par ordre d'Henri IV.

Les Bressans, qui, pendant la guerre de dix ans, attaquèrent et prirent plusieurs fois les châteaux de Beaufort, de Crèveœur et de Maynal, n'osèrent point toucher à celui de Rosay ; aussi servit-il longtemps de refuge à toutes les populations d'alentour. Lacuzon s'y posta en 1659.

Le 23 décembre 1673, les Français investirent les châteaux de Beaufort et de Rosay. Le capitaine Poly, d'Orgelet, à la tête d'une troupe peu nombreuse, mais aguerrie, de hardis montagnards réunis au château de Cressia, les repoussa avec vigueur. Quelques jours après, Navailles s'empara du château de Beaufort et

emmena là garnison prisonnière. En se vantant de cet exploit dans les salons de Dijon (4 janvier 1674), il ne dit pas qu'il avait échoué devant Rosay.



Au mois de mars 1793, la population de Rosay et des environs se porta en masse sur le château, pillait ou brisa tous les meubles, rompit les portes et les fenêtres. Le comte de Romanet, qui assista un instant à ces scènes de désordres, n'échappa à la fureur de l'émeute qu'en prenant la fuite.

Fief de Gigny : Les religieux de Gigny et le prieur de Châtel-Chevrel percevaient à Rosay différents cens en argent et en grains et d'autres redevances féodales qui leur provenaient sans doute de la libéralité des sires de Coligny ou des premiers seigneurs de Rosay.

L'Abergement, Albergamentum, les Granges de l'Abergement : Le territoire de l'Abergement fut donné, en 1156, par Guérie, sire de Coligny, à l'abbaye du Miroir, sous la dénomination de *Combe d'Oissia*. Trois familles de mainmortables ne tardèrent pas à être envoyées pour le défricher et le mettre en culture. Ce premier centre de population, qui ne se composait que de trois *granges* ou *grangeries*, ayant disparu à la suite de la peste de 1349, le sol se recouvrit de ronces, de bois et de broussailles. L'abbé du Miroir acensa de nouveau, en 1460, ces vastes terrains à Laurent, Pierre, Claude et Perrenet Glannois, frères, mais pour quatre générations seulement. Cet acensement fut renouvelé, en 1511, par l'abbé Claude de Frangy, à la même famille qui s'était déjà considérablement accrue. L'abbaye du Miroir ne jouissait à l'Abergement que de cens et de dîmes ; la justice appartenait au seigneur de Rosay. Les habitants devaient au seigneur de Chevreau un cens d'une mesure de froment par feu pour *droit de garde*.

Graveleuse : Graveleuse dépendait en toute justice de la baronnie de Chevreau et était soumis aux mêmes charges féodales que les autres sujets de cette terre. Les habitants payaient en outre, en corps de communauté et solidairement, aux seigneurs de Chevreau, un cens de 10 quartaux d'avoine (le quartal de 12 rez) pour le droit de vaine pâture qui leur avait été concédé sur les territoires de Gizia, le Chânelet et Chevreau.

Commanderie du Temple : L'ordre du Temple reçut des sires de Coligny, à la fin du XII^e siècle, une partie du territoire de Graveleuse pour y fonder un hospice destiné aux Templiers en voyage. Cet établissement fut placé sous la dépendance de la commanderie de Varessia et de la maison magistrale d'Arbois. Les biens de cet hospice passèrent aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, puis à l'ordre de Malte. Ils consistaient en cinq grands meix sur lesquels le commandeur de Varessia exerçait la justice moyenne et basse.

Chapelle : La chapelle de Graveleuse est située au milieu du cimetière et dédiée à saint Jean-Baptiste, comme toutes celles de l'ordre de Malte. Elle est du style ogival tertiaire et surmontée d'un campanile. On voit encore, à la clef de voûte du chœur, l'image en couleur de la croix de Malte. Il y a aussi, sur la porte d'entrée, une pierre qui a été piquée et mutilée en 1793, et qui offrait probablement un pareil symbole ou un écusson armorié.

Cette église, qui avait le titre de paroisse, était desservie par un vicaire résident à la nomination du commandeur de Varessia. Jean Richard en était le chapelain de 1610 à 1622 et y maria, en 1614, noble N. du Bois de Coligny avec Claudine-Philiberte de Morel de Champagne. Le dernier desservant, Joseph Bride, fut incarcéré en 1793. Il ne se fait plus aucun service religieux dans cet édifice, quoiqu'il soit en assez bon état. Une vieille maison voisine paraît avoir été une dépendance de la chapelle. C'était là, sans doute, que le commandeur de Varessia résidait lorsqu'il venait percevoir ses redevances à Graveleuse.

Église de Rosay : Rosay dépendait dans l'origine de la paroisse de Châtel, mais il en était déjà démembré en 1310. Les habitants avaient construit dans leur village une église qui était du patronage du grand chambrier de Gigny comme prieur de Châtel, et faisait partie de l'archiprêtré de Coligny au diocèse de Lyon. Elle est et a toujours été dédiée à saint Pierre et à saint Paul, apôtres, et se compose d'un clocher, d'une nef voûtée en ogive, d'un chœur et de deux chapelles.

Événements divers : Au mois d'août 1856, un ouragan d'une violence extrême prit naissance à Cuiseaux, s'engagea dans le vallon de Gizia, dans la combe de Rosay, et, changeant tout à coup de direction près de l'Abergement, se dirigea sur Bornay. A Rosay, les arbres les plus gros furent déracinés, les toits et les fenêtres des maisons enlevés et les tuiles lancées à une grande distance. Le temps était sombre, de gros nuages rougeâtres ou noirs étaient chassés par un vent impétueux. La terreur des habitants fut à son comble. On croyait que la fin du monde était arrivée.

Bibliographie : Annuaire du Jura, année 1852.—Archives de la Préfecture du Jura. — Notes dues à l'inépuisable obligeance de M. le docteur Gaspard, auteur de *L'Histoire de Gigny*.